

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 24 décembre 2019

Point sur la dengue à La Réunion

Du 9 au 15 décembre 2019, **15 cas de dengue ont été confirmés**. La circulation de la dengue se poursuit toujours sur l'île, laissant craindre une nouvelle vague épidémique dans les mois à venir. En cette période de vacances scolaires propice aux déplacements sur l'île et aux voyages dans la zone, la préfecture de La Réunion et l'ARS Océan Indien rappellent l'importance de se protéger des piqûres de moustiques et de continuer à se protéger, même malade.

Situation épidémiologique au 24 décembre 2019

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

La circulation de la dengue se poursuit sur l'île.

Sur les deux dernières semaines, les cas recensés se situent dans 9 communes. Les communes les plus touchées sont :

- Saint-Paul
- Saint-Louis
- Saint-André

Des cas sont également rapportés à :

- Saint-Pierre
- Le Tampon
- Etang Salé
- Les Avirons
- Le Port
- Saint-Denis

DEPUIS LE DEBUT DE L'ÉPIDÉMIE

- **Plus de 24 926 cas autochtones confirmés** (soit 18 178 cas depuis le 01/01/2019)
- **733 hospitalisations** (dont 619 hospitalisations depuis le 01/01/2019)
- **Plus de 2 408 passages aux urgences** (dont 1 940 passages aux urgences depuis le 01/01/2019)
- **20 décès**, dont 12 directement liés à la dengue. (depuis le 01/01/2019 : 14 décès, dont 9 directement liés à la dengue)

Actuellement, deux sérotypes de la dengue co-circulent : la dengue de type 2 (toujours largement majoritaire) et la dengue de type 1 (10 % des cas recensés). Toutefois, un cas isolé de dengue de type 3 a été détecté la semaine dernière chez une personne qui n'a a priori pas voyagé récemment. Des investigations sont actuellement en cours pour essayer de trouver l'origine de cette contamination en lien possiblement avec un cas récemment importé de voyage dans son entourage.

Pour mémoire les sérotypes 1, 2 et 3 de la dengue circulent de manière endémique dans plusieurs pays d'Asie du sud-est. Les voyageurs en partance ou au retour de ces pays doivent donc observer les mesures de protection suivantes :

Au cours du séjour dans une zone à risque :

- Se protéger contre les piqûres de moustiques (utiliser des répulsifs, dormir sous moustiquaire, porter des vêtements longs et clairs),
- Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires et/ou musculaires, nausées...).

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



Au retour à La Réunion :

- Consulter un médecin en cas d'apparition des signes de la maladie dans les 7 jours suivants le retour,
- Continuer à se protéger des piqûres de moustiques dans les jours suivants le retour.

Recommandations pour se protéger de la dengue

